

Plan de vol pour la Suisse , ... l'Italie, l'Autriche, l'Espagne, ...

Communication de la FSVV du 24 mars 2021:

← [À l'apexu](#) Flugplan, Français, Général, laisser passer, OFAC, pill_605701915fa06

L'OFAC a pu avancer sur le thème de l'obligation de déposer un plan de vol pour les vols transfrontaliers. Tu apprendras ici, pour quel pays voisin un plan de vol est requis.

La situation est « réglée » pour l'Allemagne et l'Autriche: un plan de vol n'est plus obligatoire, mais le [laisser-passer pour vol de distance transfrontalier](#) (nous recommandons de continuer d'utiliser ce formulaire. L'ancien laisser-passer n'est plus valable!) **doit (sans plan de vol) être emporté à bord.** L'Italie a dans un premier temps donné une réponse négative à la demande de l'OFAC : notre voisin du sud souhaite d'abord clore les enquêtes sur les accidents d'avion en cours. La France, quant à elle, n'a pas encore pris de décision. Les autorités douanières suisses et françaises, l'OFAC, la DGAC ainsi que le ministère français de la défense ont mené des discussions encourageantes au cours des derniers mois; cependant, les autorités françaises ont encore besoin d'un peu de temps, pour approfondir la question. Il faut donc s'attendre à ce que l'obligation de plan de vol pour le survol de la France reste valable pour la saison à venir.

Nous rappelons que sans plan de vol, un **service d'alerte** ne peut être déclenché qu'avec un certain retard. Les plans de vols sont contrôlés et une alerte est déclenchée en l'absence de message d'atterrissage. Même si un plan de vol n'est pas obligatoire, il est toujours possible d'en déposer un, afin de profiter du service d'alerte. Un exemple de plan de vol pour planeurs peut être trouvé [ici](#).

La FSW remercie les services de l'OFAC concernés de leur bonne et active collaboration.

Pays	Obligation de plan de vol	Annnonce de douane pour les vols sans atterrissage prévu	Annnonce de douane pour les vols avec atterrissage prévu
Autriche	Non	Laisser-passer pour vol de distance à bord !	Généralement nécessaire selon les conditions du pays de destination. Les exceptions n'ont pas été considérées.
Allemagne	Non	Pas nécessaire	
France	Oui (Exception à l'étude)		
Italie	Oui		

Déposer un plan de vol en ligne.

Par l'intermédiaire de **Olivia** (<http://olivia.aviation-civile.gouv.fr/>) (appelé à être remplacé prochainement par **Sofia-briefing**), le système informatisé de la DGAC utilisable via votre smartphone. Vous aurez à créer votre compte qui vous permettra en quelques clics de déposer/modifier votre plan de vol. Olivia le gardera en mémoire, ce qui facilitera la rédaction d'un autre FPL plus tard.

Vous pouvez ouvrir une page Aide en cliquant à la fin du plan de vol. Elle vous donnera toutes les informations pour la rédaction de ce plan de vol.

Ci-dessous un plan de vol type pour un vol Challes, la Furka, Aoste, Barcelonnette, Challes.

Case 9 : ZZZZ . Olivia vous demandera en case 18 de préciser le type (TYP/) et la catégorie de performance de votre aéronef (PER/.....)

Case 13 : décollage de Challes (LFLE) à 11 heures locales (09h00 UTC)

Case 15 : Vitesse moyenne de 90 km/h (K0090), en vol à vue (VFR), passant par La FURKA, Aoste (LIMW), Barcelonnette (LFMR) et Challes.

Case 16 : Temps de vol estimé 9 heures, sans mentionner de terrain de dégagement puisqu'en vol à vue revenant au terrain de départ.

Case 18 : Il s'agit du MR donc TYP/GLIDER ASH 25.

Les estimées de passage de frontières sont notées en temps depuis le décollage, EET (Elaps Enroute Time) : FIR Genève (LSGG) au bout de 2 heures, FIR Milan (LIMM) au bout de 4h30, FIR Marseille (LFMM) col du Carro, au bout de 5 h, FIR Milan (col d'Etache) 5h30, FIR Marseille (col de l'Echelle) 6 h.

L'OPérateur du MR est le CSVVA. Pour NAViguer, le pilote dispose d'un GPS

Case 19 : est une case utilisée en cas de déclenchement de recherche.

E Autonomie : la différence entre l'heure du coucher du soleil et l'heure de décollage de la case 16.

N Renseignement utile pour la recherche : vous sommes équipés d'un FLARM et nous avons un téléphone sur lequel nous appeler. Inscrivez votre n° personnel en international (+33 6 VV XX YY ZZ si vous avez un téléphone français).

C : C'est vous, bravo !

Activation, délais, clôture, ...

Pour passer une frontière, votre plan de vol doit être déposé au moins une heure avant votre décollage (délais d'information des douanes. Vous n'avez pas à les contacter vous même si vous n'avez pas l'intention de vous poser à l'étranger).

Activation

Vous devez activer votre FPL une fois en vol, avec un contrôle aérien : Chambéry Info, Genève Info, Lyon Info, Marseille Info, Grenoble St Geoires, Annecy, ... ou au téléphone **01 56 301 301**. Ce numéro centralisé du Bureau National d'Information Aéronautique gère tous les plans de vol émis en France. Ils vous demanderont votre heure de décollage, votre estimée de passage frontière, vous donneront un code transpondeur si vous l'avez déclaré en 10 (code C) de votre FPL.

En fonction de nos altitudes de vol, le contact avec ces organismes de contrôle n'est pas toujours aisé. Des expériences récentes ont montré que le contact avec Marseille Info, Milan Info et Genève Info était difficile ou impossible au niveau des frontières en-dessous de 4000 m.

Demandez à quitter la fréquence après ce premier contact d'activation de votre plan de vol en les informant que vous rappellerez lorsque vous passerez la frontière. Cela évitera de déclencher des recherches si vous perdez le contact en volant trop bas dans le relief.

Vous pouvez également leur signaler que vous coupez votre transpondeur pour préserver l'autonomie de vos batteries (tolérance planeur).

Délai

Votre plan de vol s'efface si vous ne l'avez pas activé dans l'heure qui suit votre ETD de LFLE. Si vous voyez que vous ne pourrez pas respecter ce délai d'une heure, téléphonez au **01 56 301 301** pour donner une nouvelle ETD.

Clôture

La clôture du plan de vol est **impérative**. Faites-la avec Genève Info ou Chambéry Info ou par téléphone avec le BNIA au **01 56 301 301** avant de vous poser. Cela vous évitera d'oublier de la faire par téléphone une fois posé, pris par l'activité de piste ou une sollicitation pour un autre vol.

En cas d'oubli, le contrôle commencera à vous rechercher dans la demie-heure qui suit votre ETA LFLE en utilisant en premier le n° de téléphone que vous avez inscrit en case 18 de votre FPL.

Ne vous étonnez pas si les contrôleurs de Chambéry Info vous refusent la clôture; ils ne sont pas habilités à clôturer un FPL avec passage de frontière.

Trafic radio

En Suisse, avec Genève Info et avec Sion vous pourrez parler en français. Ailleurs, ce sera en anglais ou dans la langue locale (allemand après la Furka ou italien en Italie et autour de Locarno).

Aucune compétence linguistique en anglais (ou allemand ou italien) n'est exigée sur la licence SPL (case XIII) pour les pilotes de planeur.

Dans la partie nord des Alpes françaises, c'est Genève Info qui assure l'information et le suivi des plans de vol VFR (au-dessus du FL 175 dans la LTA3 Alpes 5 Vanoise, cf EA dans le briefing CSVVA).

Dans les Alpes italiennes, le dialogue en anglais avec Milan Info ou Aoste est difficile et le transpondeur inexploitable. Le contrôle d'Aoste n'est qu'un AFIS mais capable d'ouvrir ou de clôturer un plan de vol avec Milan, Marseille ou Genève Info. Il est très soucieux de votre devenir et pourra vous téléphoner en vol en cas de perte de contact radio ou chez vous à 22h30 s'il n'a pas la certitude de votre atterrissage à Challes ou de la clôture de votre plan de vol.

PRIORITÉ / Priority << = FF →		DESTINATAIRES / Addressees << =	
HEURE DE DÉPÔT / Filing time →		EXPÉDITEUR / Originator << =	
IDENTIFICATION PRÉCISE DES DESTINATAIRES ET/OU DE L'EXPÉDITEUR / Specific identification of addressees and/or originator 			
3 TYPE DE MESSAGE / Message type << = (FPL		7 IDENTIFICATION DE L'AÉRONEF / Aircraft identification — F C L M R	
8 RÈGLES DE VOL / Flight rules — V		TYPE DE VOL / Type of flight G << =	
9 NOMBRE / Number — 1		TYPE D'AÉRONEF / Type of aircraft Z Z Z Z	
CATÉGORIE DE TURBULENCE DE SILLAGE / Wake turbulence category / L		10 ÉQUIPEMENT & POSSIBILITÉS / Equipment & capabilities 10-a Y	
13 EMPLACEMENT DE DÉPART / Departure location — L F L E		HEURE / Time 0 9 0 0 << =	
15 VITESSE CROISIÈRE / Cruising speed — K 0 0 9 0		NIVEAU / Level V F R →	
ROUTE / Route DCT FURKA-PASS DCT LIMW DCT LFMR DCT LFLE			
<< =			
16 AÉRODROME DE DESTINATION / Destination aerodrome — L F L E		DURÉE TOTALE ESTIMÉE / Total EET HR MIN 0 9 0 0 →	
AÉRODROME DE DÉGAGEMENT À DESTINATION / Destination alternate aerodromes 1 ^{er} / 1 st		2 ^{ème} / 2 nd << =	
18 RENSEIGNEMENTS DIVERS / Other information — RMK/GLIDER ASH25			
EET/LSGG0200-LIMM0430-LFMM0500-LIMM0530-LFMM0600 OPR/CSVVA NAV/GPS			
) << =			
19 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (À NE PAS TRANSMETTRE DANS LES MESSAGES DE PLAN DE VOL DÉPOSÉ) / Supplementary information (NOT TO BE TRANSMITTED IN FPL MESSAGES)			
AUTONOMIE / Endurance HR MIN — E / 1 0 3 0		PERSONNES À BORD / Persons on board → P / 2	
RADIO ET BALISE D'URGENCE / Emergency radio UHF VHF ELT / PLB → R / U V X			
ÉQUIPEMENT DE SURVIE / Survival equipment POLAIRE / Polar DÉSERT / Desert MARITIME / Maritime JUNGLE / Jungle → S / P D M J		GILETS DE SAUVETAGE / Jackets LAMPES / Light FLUORES / Fluores UHF VHF → J / L F U V	
CANOTS / Dinghies NOMBRE / Number → D /		CAPACITÉ / Capacity →	
COUVERTURE / Cover → C		COULEUR / Colour << =	
COULEUR ET MARQUES DE L'AÉRONEF / Aircraft colour and markings A / WHITE WITH RED ANTICOLLISION MARKINGS			
REMARQUES / Remarks → N / FLARM +33.6.VV.XX.YY.ZZ << =			
PILOTE COMMANDANT DE BORD / Pilot-in-command C / MARTIN) << =			
DÉPOSÉ PAR / Filed by		ESPACE RÉSERVÉ À DES FINS SUPPLÉMENTAIRES / Space reserved for additional requirements	